

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°24 du 13 juillet 2009

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°28

INSTRUCTION N° 300238/DEF/RH-AT/PRH/LEG

modifiant l'instruction n° 8000/DEF/PMAT/EG/B du 12 juillet 1985 relative à la composition et à la tenue des dossiers des sous-officiers de l'armée de terre.

Du 19 juin 2009

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau politique des ressources humaines.*

INSTRUCTION N° 300238/DEF/RH-AT/PRH/LEG modifiant l'instruction n° 8000/DEF/PMAT/EG/B du 12 juillet 1985 relative à la composition et à la tenue des dossiers des sous-officiers de l'armée de terre.

Du 19 juin 2009

NOR D E F T 0 9 5 1 4 4 7 J

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Précédent Modificatif :

3e modificatif du 6 juillet 1995 (BOC, p. 3601) et son erratum du 7 mai 1997 (BOC, p. 2460).

Texte modifié :

Instruction n° 8000/DEF/PMAT/EG/B du 12 juillet 1985 (BOC, p. 4643. ; BOEM 314.2.1.3) modifiée.

Référence de publication : BOC N°24 du 13 juillet 2009, texte 28.

L'instruction n° 8000/DEF/PMAT/EG/B du 12 juillet 1985 est modifiée comme suit :

1. Dans l'entre deux barres :

Au lieu de :

« Sept imprimés répertoriés. »

Lire :

« Une annexe.

Sept imprimés répertoriés. »

2. Remplacer l'article 6, point 5 par le texte suivant :

« 5. Des pièces diverses dont l'insertion au dossier du sous-officier a été prescrite par le ministre et la fiche de suivi post-opérationnel provenant du dossier individuel de campagne après son utilisation effective conformément aux dispositions de l'article 32 ci-après. »

3. Article 7, ajouter un dernier tiret ainsi rédigé :

«- la fiche de suivi post-opérationnel établie selon l'annexe I de la présente instruction. »

4. Article 32, ajouter à la fin un dernier tiret ainsi rédigé :

«- procède à l'enregistrement et au classement de la fiche de suivi post-opérationnel prévue à l'article 6

sus-mentionné. »

5. Insérer l'annexe I. ci-jointe.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Philippe RENARD.

ANNEXE I.
FICHE DE SUIVI POST-OPÉRATIONNEL.

CONFIDENTIEL PERSONNEL.
FICHE DE SUIVI POST-OPÉRATIONNEL.

DÉTAILS SUR LE PERSONNEL.		
Nom :	Prénom :	Identifiant défense (10 chiffres) : SAP CONCERTO (8 chiffres) :
Grade :	Date de naissance :	
DÉTAILS DE L'OPÉRATION.		
Pays :	Date d'arrivée sur le théâtre :	Date de départ du théâtre :
Nom de l'opération :		
Unité pendant l'opération :	Unité d'origine :	Unité après l'opération :
Fonctions tenues :	Détails des événements graves vécus pendant l'opération (type / date / lieu) :	
INFORMATION AU RETOUR OU SAS DE FIN DE MISSION.		
Info post-opérationnelle	Lieu :	Date :
Sas fin de mission	Lieu :	Date :
Signature chef direct :		Date :
Nom :	Grade :	Fonction :
NORMALISATION.		
Date du retour d'OPEX :		Unité :
Durée des permissions au retour :	Du :	Au :
Signature autorité :		Date :
Nom :	Grade :	Fonction :
SUIVI APRÈS MISSION.		
Entretien post-déploiement à 3 mois :	Date :	Unité :
Signature autorité :		
Nom :	Grade :	Fonction :